



Forêt d'ici
La forêt nous unit

Vous souhaitez améliorer le revenu de votre forêt ?



Le Label Bas Carbone est un nouveau dispositif mis en place par le gouvernement pour **financer des projets de boisement ou de reconstitution** via des financements privés.

Votre coopérative Forêt d'ici vous **accompagne pour le montage, la gestion et le suivi des dossiers**, ainsi que pour le **financement de vos projets Label Bas Carbone**.

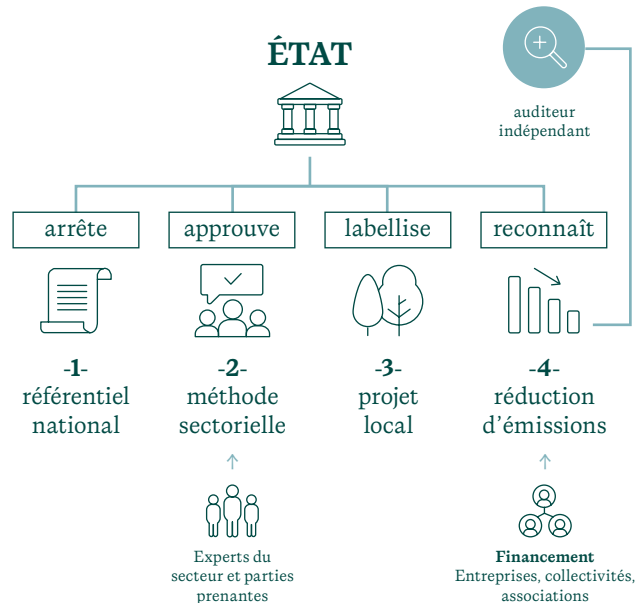


LE LABEL BAS CARBONE, UN DISPOSITIF DE CERTIFICATION DES PROJETS CARBONE

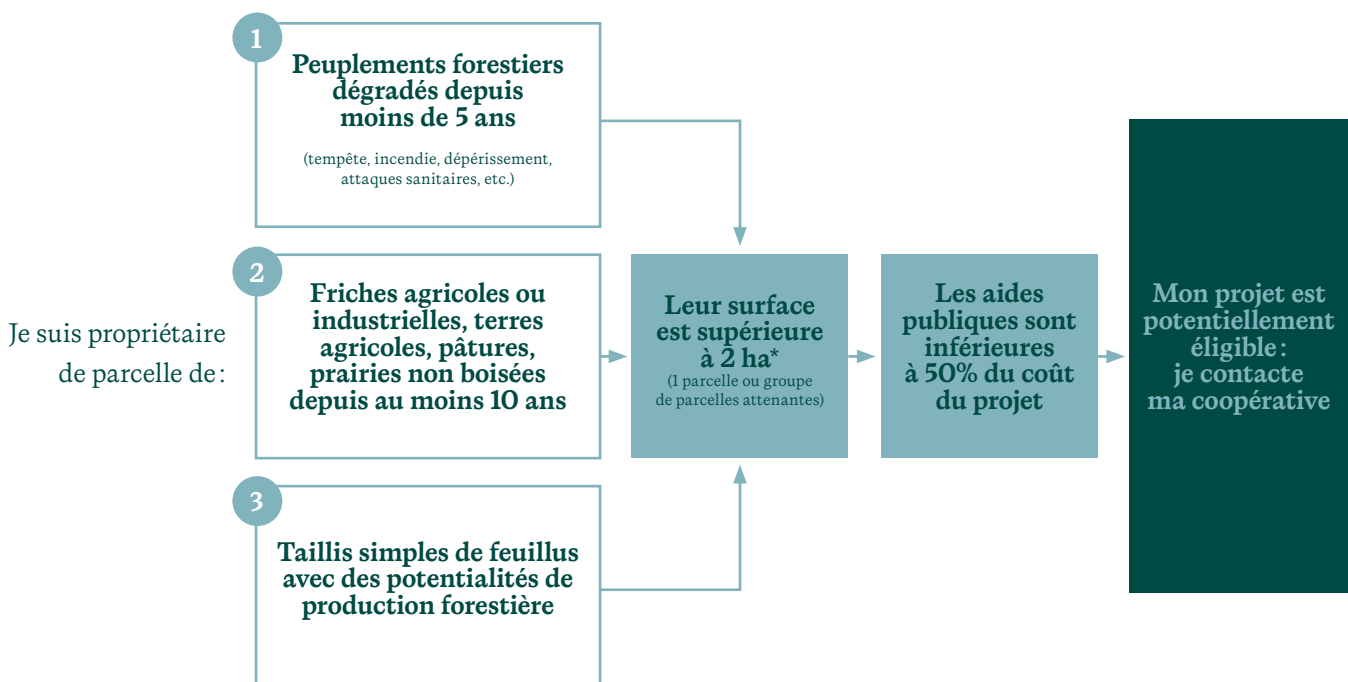
Le Label Bas-Carbone est un **dispositif national officiel** créé par le Ministère de la Transition Ecologique qui permet aux propriétaires forestiers de **faire financer leurs projets de boisement ou de reboisement** par des entreprises ou des collectivités.

Ce cadre de certification labellise des projets qui permettent de **réduire les émissions de CO₂** ou de **séquestrer du CO₂**. Les autres impacts environnementaux et sociaux (biodiversité, préservation des sols, préservation de l'eau, favorisation de l'emploi local) sont aussi valorisables.

Le label permet donc de diriger des **financements volontaires issus d'entreprises, de collectivités ou d'associations** vers des projets de plantation et de balivage qui offrent des **garanties de qualité et d'intégrité environnementale**. L'ensemble vous permet donc de **bénéficier d'un nouveau revenu lors du boisement ou de la reconstitution de vos parcelles**.

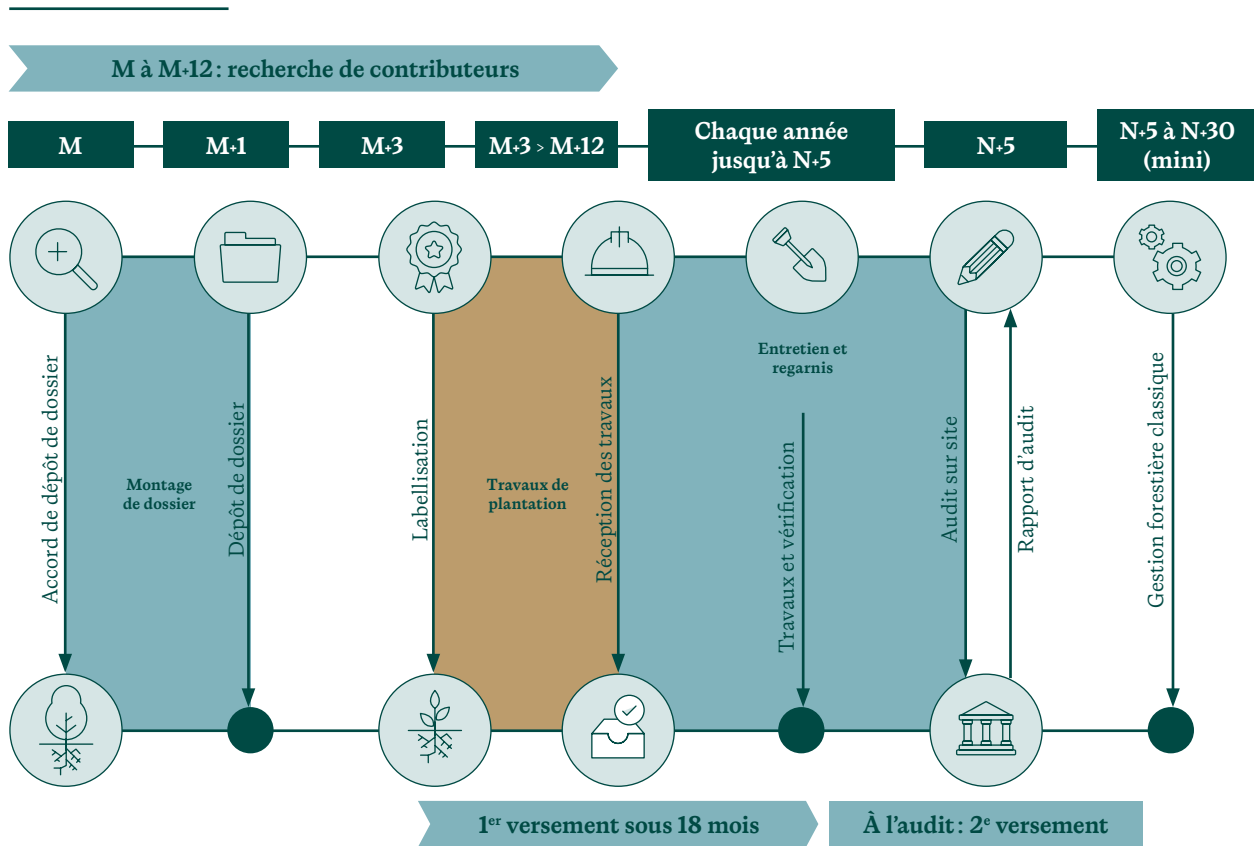


SUIS-JE CONCERNÉ ?



* Seuil d'éligibilité du label : 0.5 ha

LE CALENDRIER D'UN PROJET



NOS ENGAGEMENTS

Des engagements pour **garantir la qualité des projets**, leurs bénéfices environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux **et leur attractivité auprès des contributeurs** :

ENGAGEMENTS DE LA COOPÉRATIVE

- Réalisation de l'ingénierie de montage du projet nécessaire à l'obtention de la labellisation
- Gestion de la relation avec le contributeur
- Réalisation des travaux de plantation et d'entretien
- Accompagnement dans votre démarche de gestion forestière durable et suivi du projet sur le long terme

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- Maintien de l'état boisé des parcelles sur une période d'au moins 30 ans
- Respect des audits prévus par le label (à 5 ans)
- Accord pour d'éventuelles visites terrain demandées par le contributeur

**Les services rendus par votre forêt sont valorisés
en vous permettant de bénéficier d'un nouveau revenu**



Forêt d'ici
La forêt nous unit

POUR METTRE EN ŒUVRE
VOTRE PROJET
OU EN SAVOIR PLUS,
CONTACTEZ-NOUS !

www.foretdici.fr